



VILLE DE
LAVIT-DE-LOMAGNE

République Française
Département de Tarn et Garonne
Arrondissement : Castelsarrasin
Commune : LAVIT de LOMAGNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de LAVIT de LOMAGNE
Vu le Code de l'Administration Communale,
Vu le Code de la Route,

ARRÊTE

Article 1° :

A l'occasion de la fête locale annuelle qui se déroulera les 26, 27 et 28 juillet 2024, la Place de la Halle sera fermée à la circulation et au stationnement à compter du **mercredi 24 juillet 12h00**.

Cependant du lundi 22 au mercredi 24 juillet, 12h00, les places de parking de la halle seront en stationnement minute réserver pour se rendre aux commerces

Autour de la halle, la rue de la République (section comprise entre l'église et l'agence immobilière), rue et place de l'Église (**parking le long du cimetière**) rue Matabiau, rue Puygaillard, rue de Général Baget et rue Notre Dame (**le parking derrière la caserne des pompiers**) seront fermées à la circulation et au stationnement à partir de 16H les trois jours de fêtes.

Le vendredi 26 juillet la rue sera fermée à partir de 18h30 et le samedi 27 et dimanche 28 juillet, à partir de 16h00.

Dimanche 28 juillet, à partir de 22h30, l'avenue et rue du Park, rue de l'Hôpital, rue de la Gravette, seront fermées à la circulation et au stationnement à l'occasion du feu d'artifice qui se déroulera dans le grand parc en bas de la Poste.

Le parking le long du cimetière et le parking derrière la caserne des pompiers, sont réservés pour le stationnement des forains à partir du Lundi 22 juillet 2024.

Article 2° :

L'itinéraire de déviation empruntera le Boulevard Jean Sabathé ainsi que le boulevard des Amoureux.

Article 3° :

Il sera interdit de stationner devant les barrières afin de laisser libre accès aux véhicules de secours.

Article 4° :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Brigade de Gendarmerie de LAVIT de LOMAGNE.
Présidentes Association Autour de la Halle
SDIS
SMEEOM

Fait à LAVIT de LOMAGNE
Le 28/06/2024
Le Maire,

